

Contre l'ANI *c'est bien parti!*

Plus de 200 000 personnes ont défilé dans les rues de France mardi 5 mars, à l'appel de la CGT, de FO, de la FSU et de Solidaires, contre l'ANI, l'accord de flexibilité de l'emploi voulu et signé par le MEDEF. « Ces manifestations sont un premier avertissement, une première interpellation des parlementaires, mais aussi le signal d'une phase de mobilisation plus large. » a déclaré Pierre Laurent, sénateur, secrétaire national du PCF.

L'ANI c'est quoi?

L'ANI, c'est le retour des accords compétitivité emploi voulus par Sarkozy et le MEDEF. Plus la vérité se fait jour sur le contenu de l'Accord national interprofessionnel conclu entre le MEDEF et certains syndicats de salariés, plus il devient évident qu'il s'agit d'un mauvais texte, qui va profondément dynamiter le code du travail.

ANI = anti démocratique

Michel Sapin, le ministre du Travail, déclare qu'il s'agirait d'une avancée au nom de la « démocratie sociale ». Quelle contre-vérité! L'ANI est tout sauf cela car élaboré par une minorité des représentants syndicaux. La démocratie même accolée de l'adjectif social, ce n'est pas la domination d'une minorité sur la majorité.



ANI = anti social

Mobilité forcée, casse du code du travail, des salaires, des salaires et de la durée légale, précarité, la liste des régressions de cet « accord » est longue.

Deux exemples : Les employeurs gagnent le droit d'obliger un salarié à changer de poste ou muter. S'il refuse le salarié est licencié sans recours. Second exemple, il suffirait à une entreprise de se déclarer en difficulté, pour proposer des baisses de salaires ou un allongement des horaires.

Si une majorité de syndicats les votaient, chaque salarié n'aurait le choix que de s'y soumettre ou d'être licencié. (En savoir plus, le texte de l'ANI <http://www.humanite.fr/social-eco/lhumanite-dimanche-decrypte-laccord-de-securisatio-515309>)



Changer de logique

Si cet accord était transcrit en loi, cela se traduirait par un désarmement des salariés face à une offensive extrêmement violente du patronat.

La barre des 5 millions de chômeurs réels est franchie. Les plans de licenciements se multiplient. De plus en plus d'entreprises font pression pour que les salariés acceptent des baisses de salaires. Il faut en finir avec ce chantage du patronat et surtout ne pas lui donner cette arme supplémentaire.



Le président Hollande continue de parler d'inversion de la courbe du chômage pour 2013. Plus personne n'y croit. Il veut nous faire croire, comme les autres chefs d'États européens, qu'il n'y aurait qu'une seule solution, l'austérité et la réduction du « coût » du travail. Mais c'est cette solution qui conduit partout en Europe aux impasses économiques, sociales, démocratiques et humaines.

C'est le coût du capital qui est un problème pas le travail. L'alternative à l'austérité c'est possible. Et même nécessaire.



L'ANI ne passera pas !

Avec les 150 manifestations de mardi dernier, la majorité des syndicats a lancé la lutte et compte la poursuivre. Le PCF et le Front de gauche s'engagent dans cette bataille et appellent à populariser et signer massivement l'appel de la campagne unitaire « Un ANI qui vous veut du mal ! » <http://www.audit-citoyen.org/>

En mai, le texte sera examiné à l'Assemblée nationale. Le gouvernement demande aux députés d'adopter sa transcription dans la loi sans en changer une ligne. Gérard Filoche, pourtant membre de la direction nationale du Parti socialiste constate lui-même que le texte contient 51 régressions sociales.

Les Françaises et les Français n'ont pas chassé Nicolas Sarkozy pour que le MEDEF fasse la loi. Quand on est de gauche, on ne vote pas des lois qui enfoncent les salariés dans la crise et les empêchent de se défendre.

C'est ce que feront les parlementaires du Front de gauche. Ils appellent tous les députés de gauche, PS, Radicaux, EELV à refuser cette régression sociale majeure.

Le MEDEF ne doit pas faire la loi !

conférence
débat

Non à l'ANI !
Pourquoi ?

jeudi 28 mars

20h15 - FAC du Pin

avec **Gérard Filoche**
ancien inspecteur du travail, syndicaliste

Fernand Gonzalez
responsable syndical lot-et-garonnais

Jean-Claude Disses
avocat